

Droit du travail

Le temps de repos

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Chaque semaine, un salarié doit disposer d'un temps de repos consécutif :**
 - a. D'au moins 11 heures
 - b. D'au moins 24 heures
 - c. D'au moins 35 heures
- 2. Un gardien de nuit dans un EPHAD a travaillé le 1^{er} janvier, 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre.**
 - a. Ce sont des jours fériés
 - b. Ce sont des jours chômés
 - c. Ce sont des jours d'astreinte
- 3. Une caissière à temps plein a été absente à l'occasion d'un congé maternité de 16 semaines. Elle voudrait savoir combien de jours de congés payés elle a acquis sur 52 semaines.**
 - a. 19 jours
 - b. 21 jours
 - c. 28 jours
- 4. Si un salarié ne peut pas prendre ses congés payés pour cause de maladie, les jours de congés payés :**
 - a. Sont perdus
 - b. Sont perdus si l'arrêt maladie a débuté avant la période de congés payés
 - c. Sont reportés

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le temps de repos, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.